LES COMPÉTENCES DE L'UNION EUROPÉENNE

OÙ PEUT-ELLE AGIR?

Le traité de Lisbonne fixe l'ensemble des compétences de l'Union européenne et les domaines sur lesquels elle agit.

COMPÉTENCES EXCLUSIVES

L'Union européenne agit seule.

- Politique monétaire des pays de la zone euro
- Union douanière
- Concurrence
- Accords commerciaux et internationaux
- Conservation des ressources biologiques de la mer*

* dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique commerciale commune

COMPÉTENCES PARTAGÉES

L'Union européenne et les États membres agissent ensemble.

- Marché intérieur
- Emploi et affaires sociales
- Cohésion économique, sociale et territoriale
- Agriculture et pêche
- Énergie
- Transports, réseaux transeuropéens
- Protection des consommateurs
- Environnement
- Sécurité et justice
- Recherche et espace
- Coopération au développement et aide humanitaire

COMPÉTENCES D'APPUI

L'Union européenne peut uniquement soutenir, coordonner ou compléter l'action des États membres.

- Santé publique
- Industrie
- Culture et tourisme
- Éducation et formation professionnelle
- Jeunesse et sport
- Protection civile
- Coopération administrative

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES

L'Union européenne peut avoir un rôle spécial ou aller au-delà de ce qui est déjà acté dans les traités.

- Coordination des politiques économiques et emploi
- Définition et mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

L'UNION EUROPÉENNE

EN UN CLIN D'ŒIL

EUROPE DIRECT

© Union européenne, 2021 © Illustrations Glaoui Invincible_Building
Print: ff 03-20-577-FR-C PDF: ff 03-20-577-FR-N